

Pour diffusion immédiate
Le 14 septembre 2015

Une assurance-maladie complémentaire est nécessaire lorsqu'on voyage à l'extérieur du Yukon

WHITEHORSE — Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Mike Nixon, tient à rappeler aux résidents du Yukon qu'ils doivent se procurer une assurance complémentaire lorsqu'ils quittent le territoire. Le ministère de la Santé et des Affaires sociales lance une nouvelle campagne de sensibilisation visant à informer les Yukonnais du fait que les frais relatifs aux soins de santé ne sont pas tous couverts lorsqu'ils voyagent à l'extérieur du Yukon.

« Cette campagne est importante, et les Yukonnais devraient être attentifs », a déclaré M. Nixon. « De nombreuses personnes ne réalisent pas que lorsqu'ils quittent le Yukon – même pour des endroits peu éloignés comme Atlin, en Colombie-Britannique, ou Skagway, en Alaska – les frais liés aux évacuations sanitaires et au transport par ambulances ne sont pas couverts par le régime d'assurance-santé du Yukon. Nous voulons en informer les Yukonnais afin qu'ils contractent une assurance complémentaire et qu'ils soient couverts en cas d'urgence médicale. »

La campagne encourage les Yukonnais à se procurer une assurance complémentaire afin qu'ils soient couverts en ce qui a trait aux frais de transport par ambulance et aux évacuations sanitaires si une urgence médicale survenait à l'extérieur du Yukon. De plus, les Yukonnais doivent remplir un formulaire d'absence temporaire s'ils quittent le territoire pendant trois mois ou plus.

On rappelle aux nouveaux arrivants au Yukon de se procurer une assurance-maladie complémentaire en attendant d'être couverts par le régime d'assurance-santé du Yukon. Si vous deviez être transportés par avion ou par ambulance au cours des trois mois de transition, ni votre province d'origine ni le Yukon ne couvriraient ces frais. Aucune administration au Canada ne paie pour le transport par avion ou par ambulance à l'extérieur de la province ou du territoire où réside une personne.

« Il y a eu récemment des exemples de ceci dans les médias nationaux, alors que des personnes ont reçu des factures très élevées après avoir été aux prises avec une urgence médicale inattendue à l'extérieur de leur province ou territoire de résidence », a ajouté M. Nixon. « Personne ne veut recevoir dans son courrier une facture réclamant le paiement d'un service d'évacuation sanitaire. Cette campagne vise à aider les Yukonnais éviter qu'une telle chose leur arrive. »

Cette campagne comprendra de la publicité dans les journaux, à la radio et en ligne, ainsi que des affiches et un encart publicitaire postal.

Pour en savoir plus : Visitez le site de Santé et Affaires sociales ou composez le 867-667-5209.

- 30-

Renseignements :

Dan Macdonald
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
dan.macdonald@gov.yk.ca

Michelle Boleen
Communications
Santé et Affaires sociales
867-456-6145
michelle.boleen@gov.yk.ca

Communiqué numéro 15-275

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.